



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-011

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 29 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	26/03/2024
En exercice : 23	Date d'affichage :	26/03/2024
Présents : 18		
Votants : 22 (dont 4 pouvoirs)		

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis

Mmes COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

**Excusés** : MM. BIBOLLET Nicolas - RIZZON Bruno (pouvoir à COMBET Claire) - Mmes BAZIN Josyane (pouvoir à Stéphanie PEREZ) - BOIVINEAU Myriam (pouvoir à RICHARD Denis - JABOUILLE Martine (pouvoir à PAVIET Laura)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



**Objet** : Demande d'aide pour la valorisation de bois énergie en circuit-court dans le cadre de chantier d'exploitation forestière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail technique de l'exploitation des parcelles diverses de la forêt communale de Randens relevant du régime forestier.

Il indique que cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés.

Il précise que le montant des travaux est estimé à 4 551,60 euros hors taxes (quatre mille cinq cent cinquante et un euros et 60 cents hors taxe).



Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

1. Sollicite dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du SPM « Syndicat des Pays de Maurienne », une aide financière du Conseil Départemental de la Savoie selon le détail ci-dessous :

Surface parcourue : 3,6 hectares

500 euros x 3,6 hectares = 1 800 euros,

Avec un minimum de 20 t /hectare

2. Atteste que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole.
3. Atteste que la forêt est certifiée PEFC sous le n° 10-21-03/9330 ?
4. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,
5. Demande au conseil départemental de Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

Le Maire,  
Hervé GENON

## 2.4.5 Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit court

**Année**      **2024**

Date Accusé Réception :

<b>Propriétaire(s)</b> <i>(Nom, adresse téléphone, courriel)</i>	COMMUNE DE VAL D'ARC 4 place de la mairie 73220 VAL D'ARC Tél : 04 79 36 21 13 mairie.randens@orange.fr
<b>Forêt de communale</b>	VAL D'ARC - RANDENS
<b>Parcelles forestières</b>	diverses
<b>N° de certification de gestion durable (PEFC, FSC ...)</b>	PEFC 10-21-3/9330
<b>Maître d'œuvre</b> <i>Nom et coordonnées</i>	ONF – Agence Savoie Mont Blanc 17 rue des Diabes Bleus 73 026 CHAMBERY CEDEX

### Prévision

Surface	Nature des Travaux Sylvicoles	Tonnage à exploiter
3,6 ha	Exploitation de bois scolytés et mise à disposition pour du bois énergie.	72 T
<b>Calendrier de travaux et de fin de réalisation</b>		
Mars à octobre 2024		

### Nature et montant des travaux prévisionnels

Nature	Montant
Abattage - cubage	1 800 € ht
Débardage	2 040 € ht
Transport	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 073-200086569-20240329-24011-DE



Calcul du montant de la subvention				
Surface parcourue	Taux de la subvention	Calcul de la subvention de base	Volume mini à récolter 20 T/ha	Pla fonce mini
3,6 ha	500 €/ha	1 800	120 m3, soit 72 T	
Montant total de l'aide retenue par les services du Département				1 800

### PIECES A JOINDRE

- Plan de situation au 1/25 000ème
- Plan parcellaire.
- Copie de la délibération du maître d'ouvrage
- Devis des travaux ou estimatif détaillé du maître d'oeuvre (*type de travaux, surface travaillée ; n° parcelles*)
- Attestation d'adhésion à un système de certification de gestion durable (PEFC, FSC...)
- RIB

### ATTESTATIONS ET SIGNATURE

*La mesure CTS Maurienne 2.4.5* s'inscrit dans le cadre environnemental de préparation des espaces forestiers montagnards aux changements climatiques

Cette aide de 40% maximum du montant des travaux est rattaché au régime cadre notifié SA.41595 –Partie A « aide au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique »

Je soussigné, M. Hervé GENON. . . . .

- atteste ne pas avoir commencé les travaux avant la date d'accusé de dépôt de dossier de la part du Département,
- m'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 2 ans à compter de l'accusé réception du Département
- atteste respecter la réglementation européenne et nationale relative à la commande publique pour toutes les dépenses de cette opération qui y sont soumises.
- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,
- m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention,

Fait à

Randens

, le

2 Avril 2024

SIGNATURE ET TAMPON



Le Maire,

Hervé GENON